

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

N°11 /2016

**ARRÊTE D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETÉ MINIMALE
de M. Gérard MERCIER (Intercommunal)
Temps hebdomadaire de travail : 27 h.**

Le Maire de la Commune de BIRON,

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant des droits et obligations des fonctionnaires,
-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
-Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,
-Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux
-Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
-Considérant les possibilités d'avancement d'échelon pour l'année 2016 et l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégories C dans sa séance du 5 avril 2016.

ARRÊTE

Art.1 : - A compter du 1^{er} juin 2016, M.MERCIER Gérard, Adjoint technique principal de 1^{er} classe, bénéficie d'un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale dans les conditions suivantes :

SITUATION ANCIENNE Au : 1 ^{er} février 2014	SITUATION NOUVELLE Au : 1 ^{er} janvier 2016
Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe Echelle : 6 Echelon : 5 IB : 430 - IM (au 1 ^{er} janvier 2013) : 380 Anc. d'échelon : 7 mois	Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe Echelle : 6 Echelon : 6 IB : 457 - IM (au 1 ^{er} janvier 2013) : 400 Anc. d'échelon :

Art. 2 : - En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé

Art. 3 : - Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera transmise au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Fait à Biron, le 9 Mai 2016
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

